AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1400
FR0000036816-FS0479

11 juillet 2014

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

TOUR EIFFEL

(Euronext Paris)

1- Par courrier reçu le 11 juillet 2014, la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics (114, avenue Emile Zola, 75015 Paris), (« SMA BTP »), a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 juillet 2014, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société TOUR EIFFEL et détenir 830 816 actions TOUR EIFFEL représentant autant de droits de vote, soit 13,28% du capital et des droits de vote de la société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'acquisitions sur le marché, dans le cadre de l'offre publique initiée par SMA BTP (cf. notamment D&I 214C1181 du 25 juin 2014) dont la clôture est fixée au 6 août 2014 (cf. notamment D&I 214C1363 du 9 juillet 2014).

2- Les intentions de SMA BTP figurent dans la note d'information établie à l'occasion de l'offre susvisée[2] (article 223-17 III du règlement général).

[1] Sur la base d'un capital composé à cette date de 6 255 148 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. notamment note d'information ayant reçu le visa 14-325 en date du 24 juin 2014.